

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**01 - MAIRIE ST GEORGES D OLERON - 01 - MAIRIE ST GEORGES D
OLERON (1)**

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21170337600015

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE DE L ILE D OLERON

M. 14

**Budget primitif
voté par nature**

BUDGET : Principal (3)

ANNEE 2019

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	18
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	20
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	22
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	24

IV - Annexes (7)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	28
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	Sans Objet
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	32
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	33
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	37
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	38
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	39
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	41
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	42
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	43
A4 - Etat des provisions	44
A5 - Etalement des provisions	45
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	46
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	47
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	49
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	53
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	54
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	56
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	57
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	58

C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	59
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	62
C3.2 - Liste des établissements publics créés	63
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	64
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	65

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	66
--	----

D2 - Arrêté et signatures

67

- (1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.
- (2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).
- (3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).
- (4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.
- (5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.
- (6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.
- (7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE 17385337	01 - MAIRIE ST GEORGES D OLERON Principal	BP 2019
-------------------------------	---	-------------------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	3698
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	5623
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	
COMMUNAUTÉE DE COMMUNES ILE OLERON	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
5938781,00	6281435,00	844,79	1066,02

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	1613,52	839,00
2	Produit des impositions directes/population	1055,66	464,00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	1847,75	1020,00
4	Dépenses d'équipement brut/population	667,05	262,00
5	Encours de dette/population	820,32	795,00
6	DGF/population	437,92	161,00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	0,4593	0,5230
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	0,9062	0,9030
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	0,3610	0,2570
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0,4439	0,7800

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - avec (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) cumulé de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (6) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(5) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	6 700 991,06	6 848 116,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 147 124,94	(si excédent) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		6 848 116,00	6 848 116,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	3 482 354,00	2 635 965,47
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	2 770 728,00	67 856,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 3 549 260,53
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		6 253 082,00	6 253 082,00
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET (3)		13 101 198,00	13 101 198,00

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	2 296 890,00	0,00	2 137 900,06	2 137 900,06	2 137 900,06
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 761 553,00	0,00	2 740 800,00	2 740 800,00	2 740 800,00
014	Atténuations de produits	127 127,00	0,00	130 445,00	130 445,00	130 445,00
65	Autres charges de gestion courante	932 406,00	0,00	874 526,00	874 526,00	874 526,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		6 117 976,00	0,00	5 883 671,06	5 883 671,06	5 883 671,06
66	Charges financières	65 668,00	0,00	75 150,00	75 150,00	75 150,00
67	Charges exceptionnelles	5 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00	4 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		4 000,00	4 000,00	4 000,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		6 188 644,00	0,00	5 966 821,06	5 966 821,06	5 966 821,06
023	Virement à la section d'investissement (5)	73 121,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	710 970,00		734 170,00	734 170,00	734 170,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		784 091,00		734 170,00	734 170,00	734 170,00
TOTAL		6 972 735,00	0,00	6 700 991,06	6 700 991,06	6 700 991,06

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	147 124,94
---	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	6 848 116,00
--	---------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	69 600,00	0,00	78 001,00	78 001,00	78 001,00
70	Produits services, domaine et ventes div	371 329,00	0,00	425 740,00	425 740,00	425 740,00
73	Impôts et taxes	4 409 061,00	0,00	4 494 200,00	4 494 200,00	4 494 200,00
74	Dotations et participations	1 730 049,00	0,00	1 719 946,00	1 719 946,00	1 719 946,00
75	Autres produits de gestion courante	100 000,00	0,00	93 000,00	93 000,00	93 000,00
Total des recettes de gestion courante		6 680 039,00	0,00	6 810 887,00	6 810 887,00	6 810 887,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	87 958,75	0,00	22 100,00	22 100,00	22 100,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		6 767 997,75	0,00	6 832 987,00	6 832 987,00	6 832 987,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	12 772,00		15 129,00	15 129,00	15 129,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		12 772,00		15 129,00	15 129,00	15 129,00
TOTAL		6 780 769,75	0,00	6 848 116,00	6 848 116,00	6 848 116,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	6 848 116,00
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	719 041,00
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

- (1) Cf. Modalités de vote I-B.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (5) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.
- (6) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	134 590,00	64 141,00	13 600,00	13 600,00	77 741,00
204	Subventions d'équipement versées	743 889,00	359 143,00	117 910,00	117 910,00	477 053,00
21	Immobilisations corporelles	1 124 718,00	265 145,00	795 982,00	795 982,00	1 061 127,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	332 344,00	153 099,00	245 201,00	245 201,00	398 300,00
	Total des opérations d'équipement	2 808 600,00	1 929 200,00	1 412 000,00	1 412 000,00	3 341 200,00
	Total des dépenses d'équipement	5 144 141,00	2 770 728,00	2 584 693,00	2 584 693,00	5 355 421,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	7 880,00	0,00	7 032,00	7 032,00	7 032,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	174 300,00	0,00	225 500,00	225 500,00	225 500,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	182 180,00	0,00	232 532,00	232 532,00	232 532,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	5 326 321,00	2 770 728,00	2 817 225,00	2 817 225,00	5 587 953,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	12 772,00		15 129,00	15 129,00	15 129,00
041	Opérations patrimoniales (4)	1 990 512,00		650 000,00	650 000,00	650 000,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	2 003 284,00		665 129,00	665 129,00	665 129,00
	TOTAL	7 329 605,00	2 770 728,00	3 482 354,00	3 482 354,00	6 253 082,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	6 253 082,00
---	---------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	247 524,00	49 856,00	20 000,00	20 000,00	69 856,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors165)	2 000 000,00	0,00	640 000,00	640 000,00	640 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	2 247 524,00	49 856,00	660 000,00	660 000,00	709 856,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	370 000,00	18 000,00	271 795,47	271 795,47	289 795,47
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	113 530,49	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 671 500,00	0,00	320 000,00	320 000,00	320 000,00
	Total des recettes financières	2 157 030,49	18 000,00	591 795,47	591 795,47	609 795,47
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	4 404 554,49	67 856,00	1 251 795,47	1 251 795,47	1 319 651,47

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	73 121,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	710 970,00		734 170,00	734 170,00	734 170,00
041	Opérations patrimoniales (4)	1 990 512,00		650 000,00	650 000,00	650 000,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		2 774 603,00		1 384 170,00	1 384 170,00	1 384 170,00
TOTAL		7 179 157,49	67 856,00	2 635 965,47	2 635 965,47	2 703 821,47

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	3 549 260,53
--	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	6 253 082,00
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	719 041,00
--	-------------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	2 137 900,06		2 137 900,06
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 740 800,00		2 740 800,00
014	Atténuations de produits	130 445,00		130 445,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	874 526,00		874 526,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	75 150,00	0,00	75 150,00
67	Charges exceptionnelles	4 000,00	0,00	4 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	4 000,00	734 170,00	738 170,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		5 966 821,06	734 170,00	6 700 991,06

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	147 124,94
---	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	6 848 116,00
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	7 032,00	0,00	7 032,00
13	Subventions d'investissement	0,00	15 129,00	15 129,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	225 500,00	0,00	225 500,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	3 341 200,00		3 341 200,00
198	<i>Neutral. amort. subv. équip. versées</i>		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204) (6)	77 741,00	0,00	77 741,00
204	Subventions d'équipement versées	477 053,00	0,00	477 053,00
21	Immobilisations corporelles (6)	1 061 127,00	450 000,00	1 511 127,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	398 300,00	200 000,00	598 300,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		5 587 953,00	665 129,00	6 253 082,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	6 253 082,00
---	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	78 001,00		78 001,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	425 740,00		425 740,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	4 494 200,00		4 494 200,00
74	Dotations et participations	1 719 946,00		1 719 946,00
75	Autres produits de gestion courante	93 000,00	0,00	93 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	22 100,00	15 129,00	37 229,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
	Recettes de fonctionnement – Total	6 832 987,00	15 129,00	6 848 116,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	6 848 116,00
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	289 795,47	0,00	289 795,47
13	Subventions d'investissement	69 856,00	250 000,00	319 856,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	640 000,00	200 000,00	840 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	200 000,00	200 000,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		734 170,00	734 170,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (4)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (4)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	320 000,00		320 000,00
	Recettes d'investissement – Total	1 319 651,47	1 384 170,00	2 703 821,47

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	3 549 260,53
--	---------------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	0,00
-----------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	6 253 082,00
---	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	2 296 890,00	2 137 900,06	2 137 900,06
60611	Eau et assainissement	90 000,00	80 000,06	80 000,06
60612	Energie - Electricité	230 000,00	210 000,00	210 000,00
60621	Combustibles	70 000,00	80 000,00	80 000,00
60622	Carburants	50 000,00	40 000,00	40 000,00
60623	Alimentation	140 000,00	145 000,00	145 000,00
60628	Autres fournitures non stockées	102 384,00	100 000,00	100 000,00
60631	Fournitures d'entretien	160 000,00	130 000,00	130 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	40 000,00	30 000,00	30 000,00
60633	Fournitures de voirie	80 000,00	75 000,00	75 000,00
60636	Vêtements de travail	16 000,00	12 000,00	12 000,00
6064	Fournitures administratives	16 000,00	9 000,00	9 000,00
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	18 000,00	21 000,00	21 000,00
6067	Fournitures scolaires	22 000,00	24 000,00	24 000,00
611	Contrats de prestations de services	40 000,00	25 000,00	25 000,00
6132	Locations immobilières	25 000,00	32 000,00	32 000,00
6135	Locations mobilières	86 000,00	80 000,00	80 000,00
61521	Entretien terrains	6 000,00	6 000,00	6 000,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	47 000,00	30 000,00	30 000,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	1 000,00	3 000,00	3 000,00
615231	Entretien, réparations voiries	250 000,00	200 000,00	200 000,00
615232	Entretien, réparations réseaux	40 000,00	35 000,00	35 000,00
61551	Entretien matériel roulant	16 000,00	45 000,00	45 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	45 000,00	45 000,00	45 000,00
6156	Maintenance	79 218,00	75 000,00	75 000,00
6161	Multirisques	8 700,00	8 500,00	8 500,00
6168	Autres primes d'assurance	35 000,00	37 000,00	37 000,00
6182	Documentation générale et technique	6 000,00	4 700,00	4 700,00
6184	Versements à des organismes de formation	24 238,00	15 000,00	15 000,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	2 800,00	2 200,00	2 200,00
6226	Honoraires	70 000,00	70 000,00	70 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	6 850,00	6 000,00	6 000,00
6228	Divers	40 000,00	35 000,00	35 000,00
6231	Annonces et insertions	4 000,00	4 000,00	4 000,00
6232	Fêtes et cérémonies	55 000,00	46 000,00	46 000,00
6236	Catalogues et imprimés	18 000,00	17 000,00	17 000,00
6238	Divers	6 000,00	6 500,00	6 500,00
6241	Transports de biens	500,00	500,00	500,00
6251	Voyages et déplacements	4 000,00	3 000,00	3 000,00
6261	Frais d'affranchissement	19 000,00	19 000,00	19 000,00
6262	Frais de télécommunications	48 000,00	43 000,00	43 000,00
627	Services bancaires et assimilés	500,00	500,00	500,00
6281	Concours divers (cotisations)	7 000,00	6 500,00	6 500,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	102 000,00	102 000,00	102 000,00
62876	Remb. frais à un GFP de rattachement	70 000,00	79 500,00	79 500,00
62878	Remb. frais à d'autres organismes	17 000,00	16 000,00	16 000,00
63512	Taxes foncières	73 000,00	74 000,00	74 000,00
63513	Autres impôts locaux	700,00	1 000,00	1 000,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	500,00	500,00	500,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	8 500,00	8 500,00	8 500,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 761 553,00	2 740 800,00	2 740 800,00
6216	Personnel affecté par GFP de rattachement	4 500,00	1 000,00	1 000,00
6218	Autre personnel extérieur	35 000,00	36 000,00	36 000,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	7 700,00	8 000,00	8 000,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	25 000,00	27 000,00	27 000,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	4 500,00	4 600,00	4 600,00
64111	Rémunération principale titulaires	1 645 000,00	1 600 000,00	1 600 000,00
64118	Autres indemnités titulaires	23 900,00	25 000,00	25 000,00
64131	Rémunérations non tit.	150 000,00	172 000,00	172 000,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	240 000,00	250 000,00	250 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	430 000,00	420 000,00	420 000,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	10 000,00	9 000,00	9 000,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	91 300,00	95 200,00	95 200,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	8 653,00	8 000,00	8 000,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	6 000,00	8 000,00	8 000,00
64731	Allocations chômage versées directement	15 000,00	14 000,00	14 000,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	20 000,00	20 000,00	20 000,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	10 000,00	8 000,00	8 000,00
6478	Autres charges sociales diverses	35 000,00	35 000,00	35 000,00
014	Atténuations de produits	127 127,00	130 445,00	130 445,00
7391172	Dégrèvt taxe habitat° sur logements vaca	5 000,00	5 000,00	5 000,00
739211	Attributions de compensation	70 845,00	93 445,00	93 445,00
739223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	31 700,00	32 000,00	32 000,00
73928	Autres prél. pour revers. de fiscalité	18 582,00	0,00	0,00
7396	Revers impôt/cercles,maisons jeux (CCAS)	1 000,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	932 406,00	874 526,00	874 526,00
651	Redevances pour licences, logiciels, ...	6 000,00	6 000,00	6 000,00
6531	Indemnités	125 000,00	118 000,00	118 000,00
6532	Frais de mission	500,00	500,00	500,00
6533	Cotisations de retraite	8 000,00	8 000,00	8 000,00
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	11 000,00	11 000,00	11 000,00
6535	Formation	1 000,00	500,00	500,00
6541	Créances admises en non-valeur	2 000,00	0,00	0,00
6542	Créances éteintes	2 000,00	0,00	0,00
65548	Autres contributions	164 582,00	139 316,00	139 316,00
6558	Autres contributions obligatoires	20 000,00	12 011,00	12 011,00
657351	Subv. fonct. GFP de rattachement	12 661,00	3 526,00	3 526,00
657362	Subv. fonct. CCAS	440 000,00	440 000,00	440 000,00
65738	Subv. fonct. Autres organismes publics	51 000,00	48 000,00	48 000,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	88 663,00	87 673,00	87 673,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		6 117 976,00	5 883 671,06	5 883 671,06
66	Charges financières (b)	65 668,00	75 150,00	75 150,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	57 500,00	68 000,00	68 000,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	5 668,00	6 650,00	6 650,00
6688	Autres	2 500,00	500,00	500,00
67	Charges exceptionnelles (c)	5 000,00	4 000,00	4 000,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	1 000,00	500,00	500,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	3 000,00	3 000,00	3 000,00
678	Autres charges exceptionnelles	1 000,00	500,00	500,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	4 000,00	4 000,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	0,00	4 000,00	4 000,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		6 188 644,00	5 966 821,06	5 966 821,06
023	Virement à la section d'investissement	73 121,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	710 970,00	734 170,00	734 170,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	710 970,00	734 170,00	734 170,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		784 091,00	734 170,00	734 170,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		784 091,00	734 170,00	734 170,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		6 972 735,00	6 700 991,06	6 700 991,06

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	147 124,94
--	-------------------

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
-------------------	-------------	--------------------------------------	-------------------------------	----------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	6 848 116,00
--	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	6 650,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	6 650,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES				A2
Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	69 600,00	78 001,00	78 001,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	55 100,00	65 000,00	65 000,00
6479	Rembours sur autres charges sociales	14 500,00	13 001,00	13 001,00
70	Produits services, domaine et ventes div	371 329,00	425 740,00	425 740,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	4 000,00	6 000,00	6 000,00
70321	Stationnement et location voie publique	96 000,00	130 000,00	130 000,00
70323	Redev. occupat° domaine public communal	43 000,00	60 000,00	60 000,00
70631	Redevances services à caractère sportif	1 200,00	1 840,00	1 840,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	64 000,00	73 000,00	73 000,00
70688	Autres prestations de services	6 000,00	3 500,00	3 500,00
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	25 000,00	26 000,00	26 000,00
70846	Mise à dispo personnel GFP rattachement	39 000,00	30 000,00	30 000,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	1 000,00	1 900,00	1 900,00
70873	Remb. frais par les C.C.A.S.	45 000,00	49 000,00	49 000,00
70876	Remb. frais par le GFP de rattachement	8 000,00	7 000,00	7 000,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	39 129,00	37 500,00	37 500,00
73	Impôts et taxes	4 409 061,00	4 494 200,00	4 494 200,00
73111	Taxes foncières et d'habitation	3 722 379,00	3 907 346,00	3 907 346,00
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	0,00	1 500,00	1 500,00
73211	Attribution de compensation	51 682,00	0,00	0,00
7336	Droits de place	100 000,00	100 000,00	100 000,00
7381	Taxes additionnelles droits de mutation	535 000,00	485 354,00	485 354,00
74	Dotations et participations	1 730 049,00	1 719 946,00	1 719 946,00
7411	Dotation forfaitaire	1 267 271,00	1 269 459,00	1 269 459,00
74121	Dotation de solidarité rurale	103 486,00	105 000,00	105 000,00
74127	Dotation nationale de péréquation	254 201,00	245 000,00	245 000,00
744	FCTVA	10 000,00	11 000,00	11 000,00
74718	Autres participations Etat	10 000,00	7 500,00	7 500,00
74751	Participat° GFP de rattachement	8 000,00	0,00	0,00
748314	Dotat° unique compensat° spécif. TP	578,00	0,00	0,00
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	14 307,00	14 509,00	14 509,00
74835	Etat - Compens. exonérat° taxe habitat°	62 206,00	67 478,00	67 478,00
75	Autres produits de gestion courante	100 000,00	93 000,00	93 000,00
752	Revenus des immeubles	60 000,00	55 000,00	55 000,00
757	Redevances versées par fermiers, conces.	40 000,00	38 000,00	38 000,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013		6 680 039,00	6 810 887,00	6 810 887,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	87 958,75	22 100,00	22 100,00
7711	Dédits et pénalités perçus	1 000,00	0,00	0,00
7713	Libéralités reçues	1 500,00	500,00	500,00
7714	Recouvert créances admises en non valeur	100,00	100,00	100,00
7718	Autres produits except. opérat° gestion	82 000,00	17 000,00	17 000,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	2 358,75	2 000,00	2 000,00
7788	Produits exceptionnels divers	1 000,00	2 500,00	2 500,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		6 767 997,75	6 832 987,00	6 832 987,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	12 772,00	15 129,00	15 129,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	12 772,00	15 129,00	15 129,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		12 772,00	15 129,00	15 129,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		6 780 769,75	6 848 116,00	6 848 116,00

+

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
	RESTES A REALISER N-1 (10)			0,00
				+
	R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)			0,00
				=
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES			6 848 116,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	134 590,00	13 600,00	13 600,00
202	Frais réalisat° documents urbanisme	37 000,00	6 000,00	6 000,00
2031	Frais d'études	92 590,00	6 700,00	6 700,00
2051	Concessions, droits similaires	5 000,00	900,00	900,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	743 889,00	117 910,00	117 910,00
204132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	250 154,00	26 610,00	26 610,00
2041512	GFP rat : Bâtiments, installations	324 875,00	0,00	0,00
2041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	163 160,00	97 000,00	97 000,00
204181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	5 700,00	-5 700,00	-5 700,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	1 124 718,00	795 982,00	795 982,00
2111	Terrains nus	28 000,00	30 000,00	30 000,00
2115	Terrains bâtis	163 000,00	0,00	0,00
2116	Cimetières	0,00	10 000,00	10 000,00
2128	Autres agencements et aménagements	88 000,00	34 500,00	34 500,00
21311	Hôtel de ville	66 808,00	0,00	0,00
21312	Bâtiments scolaires	5 200,00	30 900,00	30 900,00
21318	Autres bâtiments publics	317 000,00	45 500,00	45 500,00
2135	Installations générales, agencements	100 000,00	42 500,00	42 500,00
2151	Réseaux de voirie	177 800,00	322 000,00	322 000,00
2152	Installations de voirie	53 500,00	13 500,00	13 500,00
21534	Réseaux d'électrification	0,00	40 000,00	40 000,00
21538	Autres réseaux	20 000,00	38 754,00	38 754,00
21568	Autres matériels, outillages incendie	6 000,00	6 000,00	6 000,00
21578	Autre matériel et outillage de voirie	25 100,00	34 900,00	34 900,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	36 350,00	27 696,00	27 696,00
2182	Matériel de transport	10 300,00	82 200,00	82 200,00
2183	Matériel de bureau et informatique	14 260,00	19 310,00	19 310,00
2184	Mobilier	2 800,00	3 010,00	3 010,00
2188	Autres immobilisations corporelles	10 600,00	15 212,00	15 212,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	332 344,00	245 201,00	245 201,00
2313	Constructions	35 000,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	297 344,00	245 201,00	245 201,00
106	Opération d'équipement n° 106 (5)	0,00	0,00	0,00
118	Opération d'équipement n° 118 (5)	2 058 600,00	1 000 000,00	1 000 000,00
120	Opération d'équipement n° 120 (5)	730 000,00	412 000,00	412 000,00
9731	Opération d'équipement n° 9731 (5)	20 000,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		5 144 141,00	2 584 693,00	2 584 693,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	7 880,00	7 032,00	7 032,00
10223	TLE	7 880,00	6 000,00	6 000,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	1 032,00	1 032,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	174 300,00	225 500,00	225 500,00
1641	Emprunts en euros	136 600,00	183 000,00	183 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	2 000,00	2 000,00	2 000,00
168758	Dettes - Autres groupements	35 700,00	40 500,00	40 500,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		182 180,00	232 532,00	232 532,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		5 326 321,00	2 817 225,00	2 817 225,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	12 772,00	15 129,00	15 129,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	12 772,00	15 129,00	15 129,00
13911	Etat et établissements nationaux	6 187,50	6 188,00	6 188,00
13912	Sub. transf cpte résult. Régions	1 266,00	1 266,00	1 266,00
13913	Sub. transf cpte résult. Départements	4 051,40	6 408,00	6 408,00
139151	Sub. transf cpte résult. GFP de rattach.	1 267,10	1 267,00	1 267,00
	Charges transférées (9)	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	1 990 512,00	650 000,00	650 000,00
168758	Dettes - Autres groupements	60 512,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	50 000,00	50 000,00	50 000,00
21318	Autres bâtiments publics	1 550 000,00	0,00	0,00
21534	Réseaux d'électrification	300 000,00	400 000,00	400 000,00
21538	Autres réseaux	30 000,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	200 000,00	200 000,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		2 003 284,00	665 129,00	665 129,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		7 329 605,00	3 482 354,00	3 482 354,00

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	2 770 728,00
-----------------------------------	---------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	6 253 082,00
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RF 042*.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	247 524,00	20 000,00	20 000,00
1313	Subv. transf. Départements	74 334,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	122 000,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	6 403,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	20 000,00	20 000,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	8 900,00	0,00	0,00
13258	Subv. non transf. Autres groupements	35 887,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	2 000 000,00	640 000,00	640 000,00
1641	Emprunts en euros	2 000 000,00	640 000,00	640 000,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		2 247 524,00	660 000,00	660 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	483 530,49	271 795,47	271 795,47
10222	FCTVA	202 000,00	171 795,47	171 795,47
10226	Taxe d'aménagement	150 000,00	100 000,00	100 000,00
10251	Dons et legs en capital	18 000,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	113 530,49	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	2 000,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 671 500,00	320 000,00	320 000,00
Total des recettes financières		2 157 030,49	591 795,47	591 795,47
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		4 404 554,49	1 251 795,47	1 251 795,47
021	Virement de la sect° de fonctionnement	73 121,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	710 970,00	734 170,00	734 170,00
2802	Frais liés à la réalisation des document	5 682,00	5 928,00	5 928,00
28031	Frais d'études	22 523,00	21 836,00	21 836,00
2804132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	8 061,00	12 005,00	12 005,00
28041511	GFP rat : Bien mobilier, matériel	161,00	161,00	161,00
28041512	GFP rat : Bâtiments, installations	8 907,00	17 386,00	17 386,00
28041582	GFP : Bâtiments, installations	41 685,00	52 312,00	52 312,00
2804172	Autres EPL : Bâtiments, installations	24 900,00	24 900,00	24 900,00
2804182	Autres org pub - Bâtiments et installat°	9 200,00	9 199,00	9 199,00
28051	Concessions et droits similaires	3 688,00	3 852,00	3 852,00
28128	Autres aménagements de terrains	47 675,00	46 266,00	46 266,00
281311	Hôtel de ville	4 375,00	5 883,00	5 883,00
281312	Bâtiments scolaires	14 828,00	26 480,00	26 480,00
281316	Equipements de cimetière	818,00	818,00	818,00
281318	Autres bâtiments publics	280 245,00	298 487,00	298 487,00
28135	Installations générales, agencements, ..	13 493,00	14 981,00	14 981,00
28138	Autres constructions	6 961,00	6 961,00	6 961,00
281568	Autres matériels, outillages incendie	5 385,00	5 174,00	5 174,00
281571	Matériel roulant	17 483,00	17 483,00	17 483,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
281578	Autre matériel et outillage de voirie	30 387,00	28 297,00	28 297,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	36 422,00	28 506,00	28 506,00
28182	Matériel de transport	33 562,00	20 105,00	20 105,00
28183	Matériel de bureau et informatique	20 071,00	14 958,00	14 958,00
28184	Mobilier	20 140,00	19 394,00	19 394,00
28188	Autres immo. corporelles	54 318,00	52 798,00	52 798,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		784 091,00	734 170,00	734 170,00
041	Opérations patrimoniales (9)	1 990 512,00	650 000,00	650 000,00
1021	Dotation	1 300 000,00	0,00	0,00
13258	Subv. non transf. Autres groupements	100 000,00	200 000,00	200 000,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	300 000,00	50 000,00	50 000,00
168758	Dettes - Autres groupements	200 000,00	200 000,00	200 000,00
2031	Frais d'études	30 000,00	0,00	0,00
21534	Réseaux d'électrification	60 512,00	0,00	0,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	0,00	200 000,00	200 000,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		2 774 603,00	1 384 170,00	1 384 170,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		7 179 157,49	2 635 965,47	2 635 965,47

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	67 856,00
-----------------------------------	------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	3 549 260,53
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	6 253 082,00
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 106 (1)
LIBELLE : ACQUISITION "LE CASTEL"

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		1 172 283,12	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	582 487,12	0,00	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	205 927,07	0,00	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	17 755,24	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	358 804,81	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	589 796,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	589 796,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 118 (1)
LIBELLE : SALLE DES FETES DU TRAIT D'UNION

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		396 904,53	a 1 200 000,00	1 000 000,00	b 1 000 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	396 904,53	1 200 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00	0,00
2313	Constructions	396 904,53	1 200 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-2 200 000,00
---	----------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 120 (1)
LIBELLE : AMENAGEMENT CENTRE BOURG**

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		799,57	a 729 200,00	412 000,00	b 412 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	799,57	729 200,00	412 000,00	412 000,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	799,57	729 200,00	412 000,00	412 000,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-1 141 200,00
---	----------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 9731 (1)
LIBELLE : S.D.E.E.R.

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		236 606,29	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	236 606,29	0,00	0,00	0,00	0,00
21534	Réseaux d'électrification	236 606,29	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE (1)	A1

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat ^e publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	--	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT

DEPENSES												
Dépenses réelles	225 500	160 742	6 000	48 698	1 001 324	14 500	0	0	0	1 346 461	14 000	2 817 225
- Equipements municipaux (2)		159 410	6 000	48 698	1 001 324	14 500	0	0	0	1 222 851	14 000	2 466 783
- Equip. non municipaux (c/204) (3)		-5 700	0	0	0	0	0	0	0	123 610	0	117 910
- Opérations financières	225 500											225 500
Dépenses d'ordre	665 129											665 129
Total dépenses de l'exercice	890 629	160 742	6 000	48 698	1 001 324	14 500	0	0	0	1 346 461	14 000	3 482 354
RAR N-1 et reports	0	467 335	0	22 400	1 200 000	0	0	0	0	1 065 543	15 450	2 770 728
Total cumulé dépenses d'investissement	890 629	628 077	6 000	71 098	2 201 324	14 500	0	0	0	2 412 004	29 450	6 253 082
RECETTES												
Total recettes de l'exercice	2 635 965	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 635 965
RAR N-1 et reports	3 617 117	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 617 117
Total cumulé recettes d'investissement	6 253 082	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6 253 082

FONCTIONNEMENT

DEPENSES												
Total dépenses de l'exercice	816 657	2 247 218	139 416	695 473	382 601	202 046	440 000	993	3 897	1 495 842	276 849	6 700 991
RAR N-1 et reports	147 125	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	147 125
Total cumulé dépenses de fonctionnement	963 781	2 247 218	139 416	695 473	382 601	202 046	440 000	993	3 897	1 495 842	276 849	6 848 116
RECETTES												
Total recettes de l'exercice	6 199 905	131 869	0	123 747	23 898	33 734	0	0	24 197	135 507	175 259	6 848 116
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total cumulé recettes de fonctionnement	6 199 905	131 869	0	123 747	23 898	33 734	0	0	24 197	135 507	175 259	6 848 116

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a 1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

IV – ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE

IV

A1

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
----------	---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	---	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT

DEPENSES

Total dépenses investissement		890 629	628 077	6 000	71 098	2 201 324	14 500	0	0	0	2 412 004	29 450	6 253 082
Dépenses réelles		225 500	628 077	6 000	71 098	2 201 324	14 500	0	0	0	2 412 004	29 450	5 587 953
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
020	Dépenses imprévues	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	7 032	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7 032
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	225 500	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	225 500
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	48 804	0	0	0	0	0	0	0	13 487	15 450	77 741
204	Subventions d'équipement versées	0	197 686	0	0	0	0	0	0	0	279 367	0	477 053
21	Immobilisations corporelles	0	374 555	6 000	56 098	1 324	14 500	0	0	0	594 650	14 000	1 061 127
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	15 000	0	0	0	0	0	383 300	0	398 300
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations d'équipement		0	0	0	0	2 200 000	0	0	0	0	1 141 200	0	3 341 200
118	SALLE DES FETES DU TRAIT D'UNION	0	0	0	0	2 200 000	0	0	0	0	0	0	2 200 000
120	AMENAGEMENT CENTRE BOURG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 141 200	0	1 141 200
9731	S.D.E.E.R.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses d'ordre		665 129	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	665 129
040	Opérat° ordre transfert entre sections	15 129	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	15 129
041	Opérations patrimoniales	650 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	650 000

01 - MAIRIE ST GEORGES D OLERON - Principal - BP - 2019

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
RECETTES													
Total recettes investissement		2 703 821	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 703 821
Recettes réelles		1 319 651	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 319 651
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
024	Produits des cessions d'immobilisations	320 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	320 000
10	Dotations, fonds divers et réserves	289 795	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	289 795
13	Subventions d'investissement	69 856	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	69 856
16	Emprunts et dettes assimilées	640 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	640 000
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes d'ordre		1 384 170	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 384 170
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
040	Opérat° ordre transfert entre sections	734 170	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	734 170
041	Opérations patrimoniales	650 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	650 000

FONCTIONNEMENT

DEPENSES													
Total dépenses de fonctionnement		816 657	2 247 218	139 416	695 473	382 601	202 046	440 000	993	3 897	1 495 842	276 849	6 700 991
Dépenses réelles		82 487	2 247 218	139 416	695 473	382 601	202 046	440 000	993	3 897	1 495 842	276 849	5 966 821
011	Charges à caractère général	1 312	598 001	64 894	305 661	188 572	54 025	0	993	3 787	711 853	208 802	2 137 900
012	Charges de personnel, frais assimilés	0	1 136 789	74 521	389 404	194 029	148 021	0	0	0	783 989	14 046	2 740 800
014	Atténuations de produits	0	130 445	0	0	0	0	0	0	0	0	0	130 445

01 - MAIRIE ST GEORGES D OLERON - Principal - BP - 2019

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
022	Dépenses imprévues	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
65	Autres charges de gestion courante	0	380 983	0	408	0	0	440 000	0	0	0	53 135	874 526
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
66	Charges financières	74 650	500	0	0	0	0	0	0	0	0	0	75 150
67	Charges exceptionnelles	2 524	500	0	0	0	0	0	0	109	0	866	4 000
68	Dot. aux amortissements et provisions	4 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 000
<i>Dépenses d'ordre</i>		<i>734 170</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>734 170</i>
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>734 170</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>734 170</i>
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

RECETTES													
Total recettes de fonctionnement		6 199 905	131 869	0	123 747	23 898	33 734	0	0	24 197	135 507	175 259	6 848 116
Recettes réelles		6 184 776	131 869	0	123 747	23 898	33 734	0	0	24 197	135 507	175 259	6 832 987
013	Atténuations de charges	0	77 384	0	547	0	0	0	0	0	69	0	78 001
70	Produits des services, du domaine, vente	53 241	46 979	0	122 000	3 434	31 782	0	0	972	131 713	35 620	425 740
73	Impôts et taxes	4 394 181	19	0	0	0	0	0	0	0	0	100 000	4 494 200
74	Dotations et participations	1 719 946	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 719 946
75	Autres produits de gestion courante	13 784	4 321	0	0	13 670	0	0	0	23 225	0	38 000	93 000
76	Produits financiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
77	Produits exceptionnels	3 625	3 166	0	1 200	6 794	1 951	0	0	0	3 725	1 639	22 100
78	Reprise sur amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Recettes d'ordre</i>		<i>15 129</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>15 129</i>
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>15 129</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>15 129</i>
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	A2.1

A2.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					4 100 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					4 100 000,00									
201301 Contrat A8607111	CREDIT AGRICOLE	28/11/2007		15/03/2013	700 000,00	F	EURIBOR	3,900	3,900	EUR	T	P	N	A-1
	CAISSE EPARGNE AQUITAINE POITOU CHARENTES			25/02/2009	1 400 000,00	F		4,030	4,030	EUR	A	P	N	A-1
TRAVAUX 2018	CREDIT AGRICOLE			15/07/2018	2 000 000,00	F	EURIBOR	1,530	1,530	EUR	T	P	N	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									

01 - MAIRIE ST GEORGES D OLERON - Principal - BP - 2019

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					143 034,77									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					143 034,77									
201502	SYNDICAT ELECTRIFICATION	20/12/2012		01/11/2015	25 724,62	F		0,000	0,000	EUR	A	C	N	A-1
201701	SYNDICAT ELECTRIFICATION	01/07/2016		01/07/2017	60 511,14	F		0,000	0,000	EUR	A	C	N	A-1
201901	SYNDICAT ELECTRIFICATION			01/02/2019	31 083,11	F		0,000	0,000	EUR	A	C	N	A-1
201902	SYNDICAT ELECTRIFICATION			01/07/2019	25 715,90	F		0,000	0,000	EUR	A	C	N	A-1
Total général					4 243 034,77									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		2 935 297,20					182 145,12	67 904,56	0,00	6 649,43
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		2 935 297,20					182 145,12	67 904,56	0,00	6 649,43
201301	N	0,00	A-1	467 633,48	8,99	F	EURIBOR	3,900	44 265,23	17 595,57	0,00	687,97
Contrat A8607111	N	0,00	A-1	510 580,00	10,15	F		4,030	51 058,00	20 862,16	0,00	0,00
TRAVAUX 2018	N	0,00	A-1	1 957 083,72	19,53	F	EURIBOR	1,530	86 821,89	29 446,83	0,00	5 961,46
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		98 250,63					40 466,16	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

01 - MAIRIE ST GEORGES D OLERON - Principal - BP - 2019

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		98 250,63					40 466,16	0,00	0,00	0,00
201502	N	0,00	A-1	5 144,94	0,99	F		0,000	5 144,94	0,00	0,00	0,00
201701	N	0,00	A-1	36 306,68	3,00	F		0,000	12 102,23	0,00	0,00	0,00
201901	N	0,00	A-1	31 083,11	3,00	F		0,000	10 361,04	0,00	0,00	0,00
201902	N	0,00	A-1	25 715,90	2,00	F		0,000	12 857,95	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		3 033 547,83					222 611,28	67 904,56	0,00	6 649,43

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A2.3

A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A2.4

A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	7	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	3 033 547,83	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A2.5

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A2.5

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	A2.6

A2.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 01/01/N de l'exercice	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dette provenant d'émissions obligataires</u> (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES	A2.7

A2.7 – AUTRES DETTES*(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)*

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes
Autres dettes à long ou moyen terme (sans réception de fonds)	0,00	0,00	0,00
Dettes pour location - acquisitions	0,00	0,00	0,00
Dettes pour location - ventes	0,00	0,00	0,00
Dettes pour souscription au capital d'une SEM	0,00	0,00	0,00
Dettes pour subventions d'équipement à verser en annuités	0,00	0,00	0,00
Dettes pour travaux devant être réglées en plusieurs exercices	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : €	2005-02-21

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Agencement, aménagement de bâtiments	5	21/02/2005
L	Agencement, aménagement de bâtiments	10	21/02/2005
L	Agencement, aménagement de bâtiments	30	21/02/2005
L	Autres	5	21/02/2005
L	Autres	8	21/02/2005
L	Autres agencements, aménagements de terrains	5	21/02/2005
L	Autres agencements, aménagements de terrains	10	21/02/2005
L	Autres agencements, aménagements de terrains	15	21/02/2005
L	Autres agencements, aménagements de terrains	30	21/02/2005
L	Bâtiments légers, abris	5	21/02/2005
L	Bâtiments légers, abris	10	21/02/2005
L	Camions et véhicules industriels	5	21/02/2005
L	Camions et véhicules industriels	8	21/02/2005
L	Coffre-fort	10	21/02/2005
L	Equipements de cuisines	5	21/02/2005
L	Equipements de garages et ateliers	5	21/02/2005
L	Equipements de garages et ateliers	8	21/02/2005
L	Equipements de garages et ateliers	10	21/02/2005
L	Equipements sportifs	5	21/02/2005
L	Equipements sportifs	10	21/02/2005
L	Installations de voirie	5	21/02/2005
L	Installations de voirie	8	21/02/2005
L	Installations de voirie	10	21/02/2005
L	Logiciels	3	21/02/2005
L	Matériels classiques	5	21/02/2005
L	Matériels classiques	8	21/02/2005
L	Matériels classiques	10	21/02/2005
L	Matériels de bureau électrique	8	21/02/2005
L	Matériels informatiques	3	21/02/2005
L	Matériels informatiques	8	21/02/2005
L	Mobilier	10	21/02/2005
L	Subventions d'équipement versées	5	21/02/2005
L	Voitures	5	21/02/2005

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS	A4

A4 – ETAT DES PROVISIONS

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
PROVISIONS BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	4 000,00		0,00	4 000,00	0,00	4 000,00
Provision dépréciations des actifs circulants	4 000,00	11/04/2019	0,00	4 000,00	0,00	4 000,00
TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES	4 000,00		0,00	4 000,00	0,00	4 000,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS	A5

A5 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		245 661,00	I 245 661,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		223 500,00	223 500,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	183 000,00	183 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	40 500,00	40 500,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		22 161,00	22 161,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
10223	TLE	6 000,00	6 000,00
10226	Taxe d'aménagement	1 032,00	1 032,00
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	15 129,00	15 129,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	245 661,00	2 770 728,00	0,00	3 016 389,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		1 325 965,47	III 1 325 965,47
Ressources propres externes de l'année (a)		271 795,47	271 795,47
10222	FCTVA	171 795,47	171 795,47
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	100 000,00	100 000,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		1 054 170,00	1 054 170,00
15...	<i>Provisions pour risques et charges</i>		
169	<i>Primes de remboursement des obligations</i>	0,00	0,00
26...	<i>Participations et créances rattachées</i>		
27...	<i>Autres immobilisations financières</i>		
28...	<i>Amortissement des immobilisations</i>		
2802	<i>Frais liés à la réalisation des document</i>	5 928,00	5 928,00
28031	<i>Frais d'études</i>	21 836,00	21 836,00
2804132	<i>Subv. Dpt : Bâtiments, installations</i>	12 005,00	12 005,00
28041511	<i>GFP rat : Bien mobilier, matériel</i>	161,00	161,00
28041512	<i>GFP rat : Bâtiments, installations</i>	17 386,00	17 386,00
28041582	<i>GFP : Bâtiments, installations</i>	52 312,00	52 312,00
2804172	<i>Autres EPL : Bâtiments, installations</i>	24 900,00	24 900,00
2804182	<i>Autres org pub - Bâtiments et installat°</i>	9 199,00	9 199,00
28051	<i>Concessions et droits similaires</i>	3 852,00	3 852,00
28128	<i>Autres aménagements de terrains</i>	46 266,00	46 266,00
281311	<i>Hôtel de ville</i>	5 883,00	5 883,00
281312	<i>Bâtiments scolaires</i>	26 480,00	26 480,00
281316	<i>Equipements de cimetière</i>	818,00	818,00
281318	<i>Autres bâtiments publics</i>	298 487,00	298 487,00
28135	<i>Installations générales, agencements, ..</i>	14 981,00	14 981,00
28138	<i>Autres constructions</i>	6 961,00	6 961,00
281568	<i>Autres matériels, outillages incendie</i>	5 174,00	5 174,00
281571	<i>Matériel roulant</i>	17 483,00	17 483,00
281578	<i>Autre matériel et outillage de voirie</i>	28 297,00	28 297,00
28158	<i>Autres installat°, matériel et outillage</i>	28 506,00	28 506,00
28182	<i>Matériel de transport</i>	20 105,00	20 105,00
28183	<i>Matériel de bureau et informatique</i>	14 958,00	14 958,00
28184	<i>Mobilier</i>	19 394,00	19 394,00
28188	<i>Autres immo. corporelles</i>	52 798,00	52 798,00
29...	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations</i>		
39...	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours</i>		
481...	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		
49...	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers</i>		
59...	<i>Prov. dépréc. comptes financiers</i>		
024	Produits des cessions d'immobilisations	320 000,00	320 000,00

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	1 325 965,47	67 856,00	3 549 260,53	0,00	4 943 082,00

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 3 016 389,00
Ressources propres disponibles	IV 4 943 082,00
Solde	V = IV – II (6) 1 926 693,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT	B1.1

B1.1 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L. 2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					886 898,74	521 772,86											24 061,03	43 660,03
SEM DE LA SAINTONGE	2006	P	Contrat compactage N° 12 des 2 emprunts (Pres Valets)	CAISSE DES DEPOTS	179 999,32	79 237,40	6,74	A	F		3,500	F		3,500	A-1	EUR	4 306,26	11 561,66
SEM DE LA SAINTONGE	2007	P	contrat compactage 20 (8 logements Orivauds et pres-valet)	CAISSE DES DEPOTS	551 951,72	318 592,83	9,16	A	V		3,900	V		3,900	A-1	EUR	14 921,01	28 538,17
SEM DE SAINTONGE	2006	P	Réaménagement contrat 1038828 (2 logements les Orivauds)	CAISSE DES DEPOTS	154 947,70	123 942,63	21,91	A	F		3,900	F		3,900	A-1	EUR	4 833,76	3 560,20
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					1 184 140,41	523 373,24											30 572,45	48 613,40
ATLANTIC AMENAGEMENT	1997	P	11 LOGEMENTS LES SABLONS	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	457 347,05	222 699,33	11,32	A	V	PIBOR	4,800	V	PIBOR	4,800	A-1	EUR	7 904,74	16 899,63

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
ATLANTIC AMENAGEMENT	1997	P	11 LOGEMENTS LES SABLONS	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	22 867,35	10 706,97	11,32	A	R	PIBOR	4,300	R	PIBOR	2,750	A-1	EUR	326,57	833,82
SEMIS	1988	P	LES PRES VALET	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	298 411,63	68 889,58	12,57	A	F	PIBOR	4,500	F	PIBOR	4,500	A-1	EUR	9 643,51	15 912,10
SEMIS	1996	P	CONSTR.8 LOGEMENTS T.U SEMIS	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	24 391,84	12 485,80	11,11	A	F	PIBOR	4,800	F	PIBOR	4,800	A-1	EUR	599,32	888,09
SEMIS	1996	P	CONSTR.8 LOGEMENTS T.U SEMIS	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	381 122,54	208 591,56	11,11	A	F	PIBOR	5,800	F	PIBOR	5,800	A-1	EUR	12 098,31	14 079,76
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					8 909 214,50	8 233 650,88											116 155,33	183 133,54
SA HLM ATLANTIC	2014	P	ACQ. VEFA 3 LOGEMENTS "LE JARDIN DES SABLES" PLUS FONCIER	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	45 023,00	43 210,47	46,99	A	F	LIVRET A	1,600	F	LIVRET A	1,600	A-1	EUR	691,37	623,61
SA HLM ATLANTIC	2015	P	ACQ VEFA 3 LOGEMENTS "LES JARDINS DES SABLES" PLAI	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	107 922,00	100 966,56	36,99	A	F	LIVRET A	0,800	F	LIVRET A	0,800	A-1	EUR	807,73	2 355,68
SA HLM ATLANTIC	2015	P	ACQU VEFA 3 LOGEMENTS "LES JARDINS DES SABLES" PLUS	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	178 716,00	168 888,08	36,99	A	F	LIVRET A	1,600	F	LIVRET A	1,600	A-1	EUR	2 702,21	3 381,36
SA HLM ATLANTIC AMEN	2012	P	15 MAISONS "VILLAS D'OLERON" chemin de la porte rouge (PLUS)	CAISSE DES DEPOTS	999 000,00	892 394,24	29,99	A	F		1,850	F		1,850	A-1	EUR	16 509,29	22 518,94

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SA HLM ATLANTIC AMEN	2012	P	15 MAISONS "VILLAS D'OLERON" chemin porte rouge (PLUS)	CAISSE DES DEPOTS	475 000,00	444 617,35	44,99	A	F		1,850	F		1,850	A-1	EUR	8 225,42	6 417,90
SA HLM ATLANTIC AMEN	2012	P	15 MAISONS "VILLAS D'OLERON" chemin porte rouge (PLAI)	CAISSE DES DEPOTS	195 000,00	171 312,16	29,99	A	F		1,050	F		1,050	A-1	EUR	1 798,78	4 887,84
SA HLM ATLANTIC AMEN	2012	P	15 MAISONS "VILLAS D'OLERON" chemin op rte rouge(PLAI)	CAISSE DES DEPOTS	135 000,00	124 446,65	44,99	A	F		1,050	F		1,050	A-1	EUR	1 306,69	2 177,62
SA HLM ATLANTIC AMEN	2012	P	43 MAISONS INDIVIDUELLES "LE MOTTET SUD"	CAISSE DEPOTS CONSIGNATIONS	3 154 000,00	2 944 874,63	36,99	A	R		1,350	R		1,350	A-1	EUR	39 755,81	70 482,36
SA HLM ATLANTIC AMEN	2012	P	43 MAISONS INDIVIDUELLES "LE MOTTET SUD " (PLUS)	CAISSE DEPOTS CONSIGNATIONS	1 352 000,00	1 281 772,78	46,99	A	R		1,350	R		1,350	A-1	EUR	17 303,93	23 629,32
SA HLM ATLANTIC AMEN	2012	P	43 MAISONS INDIVIDUELLES "LE MOTTET SUD" (PLAI)	CAISSE DEPOTS CONSIGNATIONS	599 000,00	553 881,56	36,99	A	C		0,550	C		0,550	A-1	EUR	3 046,35	15 022,67
SA HLM ATLANTIC AMEN	2012	P	43 MAISONS INDIVIDUELLES "LE MOTTET SUD" (PLAI)	CAISSE DEPOTS CONSIGNATIONS	248 000,00	232 975,09	46,99	A	C		0,550	C		0,550	A-1	EUR	1 281,36	5 000,04
SA HLM ATLANTIC AMEN	2013	P	ACQUISITION VEFA 6 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX LE CLOS DU MOULIN CHERAY	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	159 815,00	146 185,86	35,99	A	V	EURIBOR	1,050	V	EURIBOR	0,800	A-1	EUR	1 169,49	3 520,11

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SA HLM ATLANTIC AMEN	2013	P	ACQ VEFA 6 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX - CLOS DU MOULIN CHERAY	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	59 357,00	55 487,81	45,99	A	V	EURIBOR	1,050	V	EURIBOR	0,800	A-1	EUR	443,90	1 002,65
SA HLM ATLANTIC AMEN	2013	P	ACQU VEFA 6 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX - LE CLOS DU MOULIN CHERAY	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	275 699,00	255 565,77	35,99	A	V	EURIBOR	1,850	V	EURIBOR	1,600	A-1	EUR	4 089,05	5 304,84
SA HLM ATLANTIC AMEN	2013	P	ACQU VEFA 6 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX 6 LE CLOS DU MOULIN CHERAY	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	120 205,00	113 802,09	45,99	A	V	EURIBOR	1,850	V	EURIBOR	1,600	A-1	EUR	1 820,83	1 693,11
SA UES PACT SUD OUES	2016	P	AMENAGEMENT 2 LOGEMENTS DOMINO	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	78 477,50	73 121,47	23,00	A	F	EURIBOR	1,350	F	EURIBOR	1,350	A-1	EUR	987,14	2 732,37
SEMIS	2009	P	PRET PLUS - 10 LOGEMENTS SEMIS	CAISSE DES DEPOTS	641 000,00	556 084,76	31,93	A	F		2,350	F		2,350	A-1	EUR	13 067,99	10 780,50
SEMIS	2010	P	PRET PLAI 10 LOGEMENTS SEMIS	CAISSE DES DEPOTS	86 000,00	74 063,55	31,99	A	F		1,550	F		1,550	A-1	EUR	1 147,99	1 602,62
TOTAL GENERAL					10 980 253,65	9 278 796,98											170 788,81	275 406,97

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	B1.2

B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	446 195,78
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	290 515,84
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A+ B + C - D	736 711,62
Recettes réelles de fonctionnement	II	6 832 987,00

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	10,78
---	---------------	--------------

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.7

B1.7 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET
(Article L. 2311-7 du CGCT)

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT					
204132	N°1 Participation	Travaux accès lotiss. Fontaines	DEPARTEMENT DE LA CHARENTE MARITIME	Département	38 104,00
204132	N°1 SUBVENTION	Travaux Giratoire rue de la mascotte	DEPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME	Département	90 906,00
204132	N°3 SUBVENTION	Parti trvx traverse Gibertière	DEPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME	Département	38 100,00
204132	N°2 SUBVENTION	Partici. étude la Gautrelle	DEPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME	Département	11 500,00
2041512	N°1 Subvention	Participation CEPMO	COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L ILE D OLERON	Etablissement de droit public	2 672,00
2041512	N°3 subvention	Parti. pistes cyclables Chaucre	COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L ILE D OLERON	Etablissement de droit public	155 000,00
2041512	N°5 Subvention	Travaux urgence la gautrelle	COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L ILE D OLERON	Etablissement de droit public	11 965,00
2041582	N°1 subvention	Travaux extension collège	SIFICES	Etablissement de droit public	11 382,00
2041582	N°1 Subvention	Travaux génie civil	SYNDICAT ELECTRIFICATION	Etablissement de droit public	89 375,00
204181	N°1 Subvention	Partic. étude réhabilitation site saumon	OFFICE NATIONAL DES FORETS	Entreprise	-5 700,00
FONCTIONNEMENT					
65548	N°1 Participation	Participation 2019	SIFICES	Etablissement de droit public	134 589,00
65548	N°1 Participation	Participation 2018	SIFICMS	Etablissement de droit public	0,00
65548	N°1 Participation	Participation 2018	SIVU DU CIAS	Etablissement de droit public	4 027,00
65548	N°1 Participation	Participation 2018	SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE VOIRIE DES COMMUNES	Etablissement de droit public	700,00
657351	N°4 Subvention	Particip. conseiller en énergie (3 ans)	COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L ILE D OLERON	Etablissement de droit public	2 267,00
657351	N°5 Subvention	Part. circuits courts restauration (3 ans)	COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L ILE D OLERON	Etablissement de droit public	1 259,00
657362	N°1 Subvention	Subvention 2019	CCAS ST GEORGES OLERON	Etablissement de droit public	440 000,00
65738	N°1 Subvention	Subvention 2019	OFFICE NATIONAL DES FORETS	Entreprise	48 000,00
6574	N°1 Subvention		ADCS OCCE 17	Association	9 000,00
6574	N°1 Subvention		ALTEA CABESTAN	Association	762,00
6574	N°1 Subvention		AMICALE DES ANIMATIONS DE ST GEORGES D'OLERON	Association	3 000,00
6574	N°1 Subvention		AMICALE DES BOULISTES DE ST GEORGES	Association	350,00
6574	N°1 Subvention		AMICALE DONNEURS DE SANG BENEVOLES	Association	800,00
6574	N°1 Subvention		AMICALE DU PERSONNEL COMMUNAL	Association	7 650,00
6574	N°1 Subvention		AMPPL	Association	2 250,00
6574	N°1 Subvention		ART MARTIAL ACADEMIE OLERONAISE	Association	800,00
6574	N°1 Subvention		ASSO ANCIENS COMBATTANTS PRISONNIERS DE GUERRE	Association	300,00
6574	N°1 Subvention		ASSOCIATION 1 2 3 EVEIL	Association	900,00
6574	N°1 Subvention		ASSOCIATION DES PLAISANCIERS DE BOYARDVILLE	Association	450,00
6574	N°1 Subvention		ASSOCIATION GANG OF GREENWOOD	Association	800,00

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
6574	N°1 Subvention		ASSOCIATION LE REFUGE OLERONNAIS	Association	500,00
6574	N°1 Subvention		ASSOCIATION MISS OLERON FETE CAVALCADE	Association	2 000,00
6574	N°1 Subvention		ASSOCIATION NUITS MUSICALES DE ST GEORGES	Association	3 150,00
6574	N°2 subvention		ASSOCIATION OCEAN	Association	500,00
6574	N°1 Subvention		ASSOCIATION SANTIAGO	Association	500,00
6574	N°1 Subvention		ASSOCIATION SLOOP BALISEUR CLAPOTIS	Association	600,00
6574	N°1 Subvention		ATHLETISME OLERONNAIS	Association	1 600,00
6574	N°1 Subvention		CLUB GYM OLERON	Association	1 480,00
6574	N°1 Subvention		CLUB SPORTIF SECTION FOOTBALL	Association	5 500,00
6574	N°1 Subvention		CLUB U.L.M. OLERONNAIS		500,00
6574	N°1 Subvention		CLUB VIDEO DE ST GEORGES OLERON	Association	675,00
6574	N°1 Subvention		COLLEGE DU PERTUIS D'ANTIOCHE	Association	1 000,00
6574	N°1 Subvention		COOP. SCOLAIRE MATERNELLE	Association	2 400,00
6574	N°1 Subvention		ESPOIR 17 LA MAISON DE PIERRE	Association	300,00
6574	N°1 Subvention		FNACA- COMITE OLERON	Association	200,00
6574	N°1 Subvention		HANDI-BLUES ASSOCIATION	Association	1 150,00
6574	N°1 Subvention		JUDO CLUB OLERONNAIS SECTION ST GEORGES	Association	1 800,00
6574	N°1 Subvention		JUDO CLUB SAINT PIERRE	Association	680,00
6574	N°1 Subvention		LA BOITE A OUTILS	Association	1 050,00
6574	N°1 Subvention		LA RAQUETTE CAYENNE	Association	360,00
6574	N°2 Subvention		LES AMIS PECHEURS EN MER DU DOUHET	Association	800,00
6574	N°1 Subvention		LES ARCHERS OLERONNAIS	Association	1 500,00
6574	N°1 Subvention		LES DEJHOUQUES	Association	200,00
6574	N°1 Subvention		LES PLUMES OLERONNAISES	Association	320,00
6574	N°2 Subvention		MOTS EN FETE ASSOCIATION	Association	150,00
6574	N°1 Subvention		OLERON FOOTBALL CLUB	Association	480,00
6574	N°1 Subvention		OLERON HAND BALL	Association	5 500,00
6574	N°1 Subvention		OLERON PATCHWORK	Association	250,00
6574	N°1 Subvention		OLERON PHOTO CLUB ST GEORGES	Association	720,00
6574	N°1 Subvention		OLERON SPORTS NATURE	Association	400,00
6574	N°1 Subvention		PEDAL CLUB OLERONNAIS	Association	356,00
6574	N°1 Subvention		PETANQUE ST GEORGES D'OLERON	Association	350,00
6574	N°1 Subvention		PHILHARMONIQUE OLERONNAISE	Association	200,00
6574	N°1 Subvention		SNEMM SOCIETE ENTRAIDE MEDAILLES MILITAIRES	Association	290,00
6574	N°1 Subvention		TEAM CYCLISTE LE CHATEAU D'OLERON	Association	40,00
6574	N°1 Subvention		UNC UNCAFN OLERON	Association	110,00
6574	N°1 Subvention		UNION DES ASSOCIATIONS DE ST GEORGES	Association	23 000,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
Centre bourg	1 400 000,00	-258 000,00	1 142 000,00	799,57	412 000,00	0,00	0,00
Salle des fêtes T.U	1 410 000,00	4 038 317,00	5 448 317,00	920 571,31	1 000 000,00	1 500 000,00	238 317,00

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE	B3

B3 – ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

TOTAL Reste à employer au 01/01/N :		0,00	
TOTAL Recettes	0,00	Total Dépenses	0,00
TOTAL Reste à employer au 31/12/N :		0,00	

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		15,00	0,00	15,00	14,00	0,00	14,00
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1ERE CL.	C	7,00	0,00	7,00	6,00	0,00	6,00
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2EME CL.	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
ATTACHE TERRITORIAL	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
ATTACHE TERRITORIAL HORS CLASSE	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
DIRECTEUR GEN. DES SERVICES DE 20000 A 40000 H	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
REDACTEUR PRINCIPAL 1ERE CL	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		38,00	3,00	41,00	36,74	0,00	36,74
ADJOINT TECHNIQUE	C	6,00	2,00	8,00	6,94	0,00	6,94
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1ERE CL.	C	8,00	0,00	8,00	8,00	0,00	8,00
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CL.	C	14,00	1,00	15,00	13,80	0,00	13,80
AGENT DE MAITRISE	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	C	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
INGENIEUR	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
TECHNICIEN	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
TECHNICIEN PRINCIPAL 1ERE CLASSE	B	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
AGENT SPÉCIALISÉ PRINCIPAL DE 2EME CL. DES E.M.	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
EDUC TERRITORIAL A.P.S PR. 1ERE CL (Av Janv. 2019)	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE CULTURELLE (h)		1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
ASSISTANT CONSERV. PR. 1ERE CL (Av. Janv. 2019)	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE ANIMATION (i)		4,00	0,00	4,00	3,00	0,00	3,00
ADJOINT D'ANIMATION	C	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
ADJOINT D'ANIMATION PR. 2EME CL. (Av. Janv. 2019)	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
FILIERE POLICE (j)		3,00	0,00	3,00	1,00	0,00	1,00
BRIGADIER CHEF PRINCIPAL	C	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
GARDIEN-BRIGADIER DE POLICE MUNICIPALE	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		63,00	3,00	66,00	56,74	0,00	56,74

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
ENTRETIEN CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL	C	TECH	348	0,00	3-a°	CDD
ENTRETIEN SALLE SPORT ET LOCAUX ECOLE	C	TECH	348	0,00	3-a°	CDD
ENTRETIEN VOIRIE	C	TECH	348	0,00	3-a°	CDD
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 PM : Police.
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
 3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
 A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	C3.1

**C3.1 – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU
L'ETABLISSEMENT**

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Autres organismes de regroupement			
SIVU DU CIAS		Sans fiscalité propr	4 027,00
Syndicat départemental de la voirie		sans fiscalité propr	700,00
SIFICES	06/07/1971	sans fiscalité propr	132 993,00

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES PAR LA COMMUNE	C3.2

C3.2 – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES (1)

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
CCAS	< Néant >		-		Non
CE	< Néant >		-		Non
Régie personnalisée	< Néant >		-		Non

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3.3

C3.3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
Lotissement	< Néant >		-			Non
Service social et médico-social	< Néant >		-			Non
Régie à seule autonomie financière	PORTS DE PLAISANCE	01/01/1984	- 29/09/1983		SPIC	Oui

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	C3.4

C3.4 – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

IV – ANNEXES	IV
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES	D1

D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/(N-1) (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
Taxe d'habitation	16 288 000,00	4,06	8,70	1,52	1 417 056,00	5,64
TFPB	10 443 000,00	3,27	22,71	1,52	2 371 605,00	4,84
TFPNB	228 900,00	-1,63	51,86	1,53	118 707,00	-0,13
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	26 959 900,00	3,70			3 907 368,00	4,97

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de membres présents : 15

Nombre de suffrages exprimés : 21

VOTES :

Pour : 21

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 04/04/2019

Présenté par Le Maire (1),

A Saint-Georges d'Oléron, le 11/04/2019

Le Maire,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Ordinaire

A Saint-Georges d'Oléron, le 11/04/2019

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

M. DABET Jacques	
M. DELSUC Gérard	
M. DHUEZ Claude	
M. LIEVRE Armand	
M. PROUST Eric	
M. ROBIN Sébastien	
M. TRAUMAT Yves	
M. VAUZELLE Claude	
Mme ANCEAUME-PIERRE Roselyne	
Mme CHARTIER Annie	
Mme CORSON Jacqueline	
Mme GORICHON-DIAS Marie-Anne	
Mme LESPAGNOL Annie	
Mme STEINBACH Cathy	
Mme VITRAC Frédérique	

Certifié exécutoire par Le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A Saint-Georges d'Oléron, le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : Les membres l'Assemblée délibérante réuni(e) en session Ordinaire.